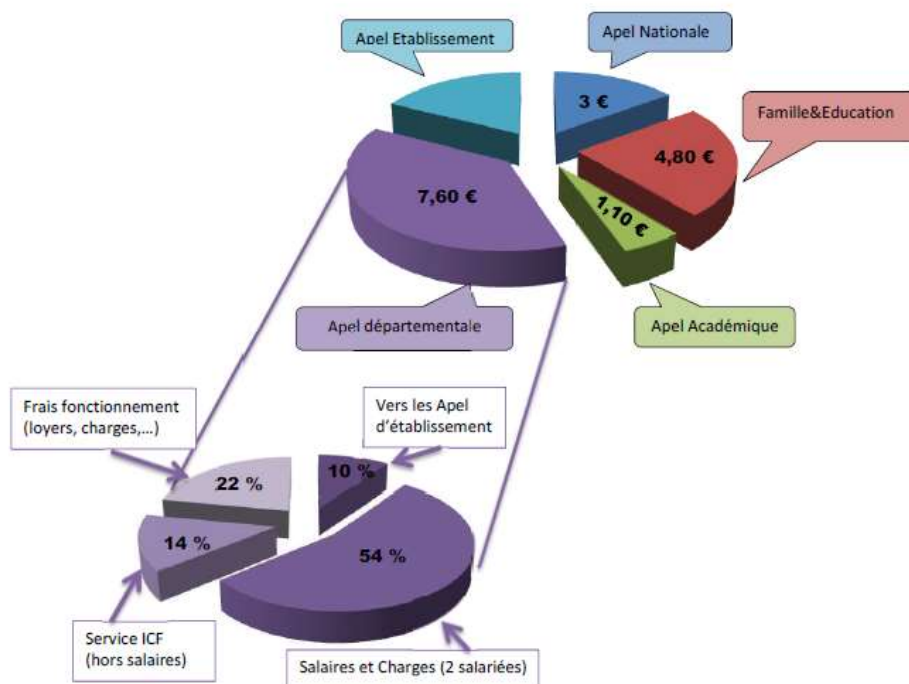


## A quoi sert l'adhésion au mouvement des Apel ?

**Pour l'année 2020-2021,  
L'adhésion demandée par l'Apel de Vendée est de 16,50 €.**



Elle comprend :

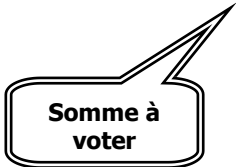
### ❶ L'Adhésion à l'Apel de Vendée, l'Apel des Pays de la Loire et l'Apel nationale sert à financer :

- le fonctionnement du Secrétariat : salaires, envoi courrier ...,
- les formations et l'information aux associations Apel : documentation, réunions, intervenants ...,
- les services aux familles : service d'Information et Conseil aux Familles (ICF), site Internet, plateforme téléphonique, le service ICF national,
- les formations des élus des Apel départementale, régionale et nationale,
- les frais de déplacements : rencontres des Apel, représentations auprès de l'Enseignement Catholique, des pouvoirs publics et administratifs, des Apel régionale et nationale.
- Les Membres de l'Apel de Vendée représentent les parents d'élèves dans 18 commissions ou organismes (10 dans l'Enseignement Catholique et 8 auprès des pouvoirs publics et administratifs)
- Les parents élus dans le mouvement des Apel sont tous bénévoles, aussi l'Apel emploie des personnes très qualifiées pour permettre aux bénévoles
  - \* d'assurer des services de qualité auprès des familles et des responsables Apel,
  - \* d'avoir des connaissances juridiques et administratives pour représenter les parents.

**16,50 €**

**A cela s'ajoute :** la cotisation demandée par l'Apel de votre établissement

- **Pour que votre Apel existe**, comme toute association Loi 1901, vous **DEVEZ** percevoir une cotisation de vos adhérents. RAPPEL : seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent voter lors de l'assemblée générale.
- Cette cotisation **OBLIGATOIRE** doit être votée tous les ans en conseil d'administration.
- Elle doit ensuite être reportée sur chaque bulletin d'adhésion distribué aux familles.
- Les sommes collectées (adhésion à votre Apel et les dons) vous permettent d'assurer le fonctionnement de diverses manifestations, conférences, aides de solidarité ...



Penser à expliquer l'adhésion à différentes occasions : courriers envoyés aux familles avec le bulletin d'adhésion, réunions de classe, assemblée générale, portes ouvertes ...

**L'adhésion à l'Apel est libre et volontaire**, elle permet :

- de soutenir l'existence de chaque association Apel et de tout le mouvement,
- de donner une légitimité à notre mission de représentant, de porte-parole des parents,
- de financer les actions Apel, le service d'Information et Conseil aux Familles.